Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023
ID : 038-200030658-20230626-2023_118-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/118

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 juin, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 20 juin 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Joël Zoppé, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud, Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Marie-Pierre Drain à Vincent Blanchard, Aymeric Faivre à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Béatrice Vial à Eric Bernard, Claude Girard à Alain Vidon, Philippe Vial à Alain Roche, Sabine Campredon à Pierre Suzzarini.
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE RESTAURATEUR PRESTATAIRE DE LA CANTINE SCOLAIRE DE SAINT MAURICE EN TRIEVES

Il est proposé au conseil communautaire de signer le renouvellement de la convention avec le restaurateur prestataire de la cantine scolaire de St Maurice en Trièves ; Monsieur et Madame Pertille, gérants du restaurant « Au régal du Trièves » à Saint Maurice en Trièves pour l'organisation de la cantine scolaire de l'école de Saint Maurice en Trièves à compter du 4 septembre 2023, et de fixer le prix du repas de la cantine scolaire à 6 € (identique à 2022/2023), payé par la Communauté de Communes du Trièves au restaurateur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer le renouvellement de la convention avec Monsieur et Madame Pertille, gérants du restaurant « Au régal du Trièves » pour l'organisation de la cantine scolaire de l'école de St Maurice en Trièves à compter du 4 septembre 2023,
- **FIXE** le repas de repas de la cantine scolaire à 6 € (identique à 2022/2023) payé par la Communauté de Communes du Trièves au restaurateur,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 26 juin 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 6/7/23 *et de sa publication le* 6/7/23